

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSEQ®

EST-DU-QUÉBEC

BADMINTON

**Règlements spécifiques
de la ligue**

2024-2025

Dernière modification : 27-09-2023

BADMINTON – RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DE LIGUE

Article 1 – Nom de la ligue	3
Article 2 – Structure de la ligue	3
Article 3 – Calendrier des tournois	3
Article 4 – Identification des catégories	3
Article 5 – Épreuves dans chacune des catégories	4
Article 6 – Type de tournoi	4
Article 7 – Type de rencontre	4
Article 8 – Système de pointage des parties	4
Article 9 – Costume	4
Article 10 – Volant	4
Article 11 – Surclassement	4
Article 12 – Formulaire d'invitation	4
Article 13 – Inscription	4
Article 14 – Procédure des tournois	5
Article 15 – Dates et lieux des tournois	5
Article 16 – Installations	5
Article 17 – Réglementation	6
Article 18 – Arbitrage	6
Article 19 – Semage des joueurs	6
Article 20 – Classement	7
Article 21 – Coût d'inscription	7
Article 22 – Responsable de ligue	7
Article 23 – Récompenses	7
Article 24 – Tempête	7
Article 25 – Amende	7
Article 26 – Club hors-concours	7
Article 27 – Intervention de l'entraîneur durant les compétitions	7
Éthique du joueur	9
Annexe I – système de pointage de Badminton Québec	10

ARTICLE 1 – NOM DE LA LIGUE

1.1 Ligue de badminton scolaire de l'Est-du-Québec

ARTICLE 2 – STRUCTURE DE LA LIGUE

2.1 La ligue sera divisée en deux secteurs :

Secteur Ouest	Secteur Est
<ul style="list-style-type: none">• Causapscal• Matane• Notre-Dame• Sayabec• Pohénégamook• Rimouski• Rivière-du-Loup	<ul style="list-style-type: none">• Amqui• Cap-Chat• Carleton-sur-Mer• Chandler• Gaspé• Grande-Rivière• Mont-Louis• New Carlisle• New Richmond• Paspébiac• Rivière-au-Renard

ARTICLE 3 – CALENDRIER DES TOURNOIS

3.1 Un total de 6 tournois constituera le calendrier :

- 2 tournois secteur EST
- 2 tournois secteur OUEST
- 2 INTERSECTIONS (une dans chaque secteur)
- Les écoles hôtes des intersections s'entendront pour savoir où se jouera le 1^{er} tournoi intersection.

ARTICLE 4 – IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

4.1 Voici les catégories pour cette année dans les ligues :

- Moustique : 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2014
- Benjamin mineur (Pee Wee) : 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012
- Benjamin majeur : 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011
- Cadet : 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2010
- Juvénile : 1^{er} juillet 2006 au 30 septembre 2008

N.B. Les pee-wee seront acceptés dans le benjamin mineur. En double, il n'y a pas de mineur et de majeur.

ARTICLE 5 – ÉPREUVES DANS CHACUNE DES CATÉGORIES

5.1 Simples féminin et masculin (mineur et majeur en benjamin), doubles féminin, masculin et mixte.

ARTICLE 6 – TYPE DE TOURNOI

6.1 Le type de tournoi sera par poule, puis « draw ».

ARTICLE 7 – TYPE DE RENCONTRE

7.1 Selon les règlements de Badminton Québec.

ARTICLE 8 – SYSTÈME DE POINTAGE DES PARTIES

8.1 Le système de pointage sera le suivant : 5 points pour le gagnant, 4 points pour le finaliste, 3 points pour les demi-finalistes, deux points pour les quarts et un point pour les huitièmes.

ARTICLE 9 – COSTUME

9.1 Conformément aux règlements de Badminton Québec, le costume approprié est un t-shirt et un pantalon court uniforme. La longueur du short ne doit pas excéder le dessus du genou. Le bermuda et le cuissard sont interdits, toutefois le port du cuissard sous le short est toléré. Les t-shirts affichant des substances et/ou de la publicité illicite, à connotation de violence et les couvre-chefs ne seront pas acceptés.

ARTICLE 10 – VOLANT

10.1 Le volant utilisé est le Yonex Mavis 350

ARTICLE 11 – SURCLASSEMENT

11.1 Le surclassement sera permis, mais, lors du 2^e tournoi intersection, les participants devront évoluer dans la catégorie et l'épreuve où ils prévoient évoluer au Championnat régional scolaire.

11.2 Lors du 2^e intersection, le surclassement en simple ne sera pas accepté. Il sera toléré pour combler une équipe de double.

ARTICLE 12 – FORMULAIRE D'INVITATION

12.1 L'école hôte a la responsabilité de faire parvenir au RSEQ Est-du-Québec et au responsable de la ligue son invitation, les renseignements concernant le tournoi ainsi qu'une feuille d'inscription, et ce, 3 semaines ou 21 jours avant la tenue du tournoi.

ARTICLE 13 – INSCRIPTION

13.1 La date limite pour faire parvenir son inscription au responsable de la ligue est fixée au mercredi de la semaine qui précède le tournoi, soit 10 jours avant la tenue de ce tournoi, à 16 h.

- 13.2 Il est possible de demander des modifications au responsable de ligue jusqu'à ce que ce dernier partage la liste complète des inscriptions au tournoi. Une fois que les inscriptions seront partagées, les demandes de changement devront être justifiées (ex : un joueur blessé qui mène à remanier une équipe de double) et approuvées par le responsable de ligue.
- 13.3 La date limite pour demander des changements est fixée au jeudi précédant le tournoi, à 16 h. Après cette tombée, les seuls changements acceptés seront les annulations, y compris pour un seul joueur absent dans une équipe de double.
- 13.4 Il sera spécifié dans le document d'organisation si un joueur pourra jouer dans les trois épreuves suivantes : simple, double et double mixte (selon les disponibilités de terrain).
- 13.5 Un maximum de 36 joueurs par école est permis, mais pourrait être augmenté selon le nombre de terrains disponibles. Les joueurs invités ne participent pas au pointage.
- 13.6 Il y aura du benjamin mineur et majeur à tous les tournois, à l'exception du 2^e tournoi intersection et du Championnat régional scolaire.
- 13.7 Pour s'inscrire aux tournois intersections, le joueur devra être inscrit à la ligue (sauf pour les joueurs des Îles-de-la-Madeleine).
- 13.8 Un participant pourra s'inscrire à seulement 2 des 3 épreuves suivantes : simple, double et double mixte.
- 13.9 Aucune inscription intersexe ne sera acceptée (fille chez les garçons et vice-versa).

ARTICLE 14 – PROCÉDURE DES TOURNOIS

- 14.1 Les tournois se tiendront sur une journée dans le secteur ouest et sur une journée et demie dans le secteur est. Les tournois intersections se tiendront sur une journée et demie.
- 14.2 Les responsables des tournois devront s'assurer du bon déroulement de celui-ci en exigeant un maximum de 2 minutes pour la période d'échauffement et ce dès l'annonce du match. Cette procédure permettra d'accélérer le déroulement du tournoi.
- 14.3 Aucune partie ne pourra être prévue dans l'horaire après 22 h 30, le vendredi soir.

ARTICLE 15 – DATES ET LIEUX DES TOURNOIS

- 15.1 Le projet de calendrier est construit par tous les délégués présents lors de la rencontre de mai et adopté au c.a. de septembre.

ARTICLE 16 – INSTALLATIONS

- 16.1 Un minimum de 9 terrains pour les tournois de secteur et de 12 terrains pour les tournois intersections est souhaitable pour la présentation d'un tournoi.

ARTICLE 17 – RÉGLEMENTATION

- 17.1 Les règlements de Badminton Québec seront utilisés. Les règlements spécifiques auront préséance sur les règlements officiels.

ARTICLE 18 – ARBITRAGE

- 18.1 Chaque entité-école qui sera inscrite dans le réseau devrait fournir le nom d'une personne qui suivra la clinique d'arbitrage offerte à l'automne.
- 18.2 Une personne accréditée par Badminton Québec (autre que l'organisateur ou un entraîneur impliqué) devra agir comme arbitre en chef à chaque tournoi. Ladite personne a le droit d'intervenir en tout temps sur les terrains concernant les questions de comportement, d'éthique ou d'habillement. L'organisation fera l'assignation d'un arbitre pour son tournoi en accord avec le réseau régional.

Responsabilité de l'arbitre :

- Effectuer les modifications sur les « draws ».
- S'assurer du respect du temps accordé pour l'échauffement et des interventions des entraîneurs.
- Intervenir en cas de litige, et ce, conformément aux règles de Badminton Québec.
- Voir à l'application des règles de l'éthique sportive (voir en annexe).

ARTICLE 19 – SEMAGE DES JOUEURS

- 19.1 Lors du 1^{er} tournoi intersection, tous les joueurs seront classés aléatoirement par le logiciel « Tournament Planner ».
- 19.2 Lors des tournois de secteur, le classement du précédent tournoi sera utilisé (intersection ou tournoi de secteur, le cas échéant). Tous les joueurs qui auront sorti de leur pool obtiendront une position (tête de série – TDS) pour le semage. Les autres joueurs seront classés aléatoirement par le logiciel « Tournament Planner ». Il y aura du benjamin mineur et majeur dans chaque tournoi de secteur.
- 19.3 Lors du 2^e tournoi intersection, les classements des précédents tournois de secteur seront utilisés, puis jumelés en alternant les secteurs. Le secteur dans lequel aura lieu le Championnat régional déterminera le secteur qui sera semé en première position. Tous les joueurs qui auront sorti de leur poule lors des derniers tournois, obtiendront une position (tête de série – TDS) pour le semage. Les autres joueurs seront classés aléatoirement par le logiciel « Tournament Planner ». Pour chaque épreuve, le meilleur joueur des Îles-de-la-Madeleine sera semé en 4^e position.
- 19.4 Un joueur surclassé durant toute la saison pourra retourner dans sa catégorie. Si ce joueur se classe dans les quatre premiers lors du précédent tournoi de secteur, il sera semé à la 2^e position, sinon il sera semé aléatoirement. Il est de la responsabilité de l'entraîneur d'en faire la demande au responsable de ligue.

ARTICLE 20 – CLASSEMENT

20.1 Pour l'attribution des bannières de la saison, le club gagnant sera celui qui aura récolté le plus de points selon le système de pointage établi au point 8.

ARTICLE 21 – COÛT D'INSCRIPTION

21.1 Selon la grille adoptée lors du c.a. de mai.

ARTICLE 22 – RESPONSABLE DE LIGUE

22.1 M. Charles-Antoine Gonthier

ARTICLE 23 – RÉCOMPENSES

23.1 Une bannière permanente pour la meilleure institution par secteur dans chacune des catégories et une autre seront remises à l'institution ayant obtenu le plus de points toutes catégories (combiné).

23.2 Une bannière d'éthique sportive sera remise à l'entité école qui aura démontré la meilleure éthique sportive durant la saison et le Championnat régional scolaire. Elle sera remise lors du Championnat régional scolaire.

23.3 Des médailles seront remises lors des deux intersections (or, argent et bronze).

ARTICLE 24 – TEMPÊTE

24.1 Lors d'une tempête, si possible, le tournoi sera remis au lendemain (sauf pour les intersections et selon les procédures du réseau régional).

ARTICLE 25 – AMENDE

25.1 Un club qui ne se présente pas à un tournoi sans raisons majeures recevra une amende de 5 \$ par joueur inscrit dans son équipe sur la plate-forme S1 jusqu'à un maximum de 180 \$, payable au RSEQ régional. Le comité exécutif tranchera sur la recevabilité des raisons majeures invoquées.

ARTICLE 26 – CLUB HORS-CONCOURS

26.1 Un club pourra être accepté en tant qu'invité lors des tournois de son secteur. Le coût sera de 12 \$ par athlète et il sera facturé par le réseau régional.

ARTICLE 27 – INTERVENTION DE L'ENTRAÎNEUR DURANT LES COMPÉTITIONS

27.1 La règle du « coaching » entre les points sera en vigueur en autant que l'intervention ne nuit pas au déroulement normal de la partie.

- 27.2 Aucun entraîneur n'est autorisé à adresser une intervention disciplinaire à un élève-athlète qui n'est pas de son club lors de la compétition. Une intervention visant le bon déroulement d'une compétition livrée à un groupe d'élèves-athlètes sera autorisée (Ex. : Groupe d'élèves-athlètes trop près du terrain, discipline dans les lieux communs, comme la cafétéria, locaux d'hébergement, etc...).
- 27.3 S'il y a un cas de discipline ou bien un manque d'éthique sportive concernant un élève-athlète d'un autre club et que l'entraîneur de l'équipe adverse juge que le comportement n'est pas approprié, ce dernier devra en faire part à l'entraîneur de l'équipe de l'élève-athlète en faute et en aviser le responsable de ligue du badminton pour le RSEQ-EQ, soit M. Charles-Antoine Gonthier.
- 27.3.1 S'il y a un manque à cette directive, l'entraîneur fautif pourra être convoqué par son établissement scolaire et s'il y a lieu, l'instance régional du RSEQ-EQ sera mis au courant et des mesures disciplinaires pourront être prise, selon le cas.
- 27.4 Un élève-athlète sera également soumis aux directives énoncées ci-haut.

ÉTHIQUE DU JOUEUR

LIGUE DE BADMINTON

1. Ne pas jouer entre les terrains et à l'arrière des terrains.
2. Ne jamais traverser un terrain de badminton, même si le volant n'est pas en jeu.
3. Attendre que l'échange soit terminé avant de ramasser un volant qui est tombé sur ou près du terrain adjacent.
4. Ne pas s'appuyer ou tirer sur le filet afin de ne pas l'endommager.
5. Pour le serveur, s'assurer que ses adversaires sont prêts avant de commencer (le receveur est réputé être prêt, s'il essaie de retourner le volant).
6. Toujours ramasser le volant dans son demi-terrain et le redonner à l'adversaire par-dessus le filet.
7. Lorsqu'il n'y a pas d'arbitre ou de juge de ligne, nous sommes responsables du jugement des lignes de notre terrain (notre côté).
8. On respecte l'échauffement de cinq minutes maximums avant le début d'un match.
9. Donner la main à l'adversaire pour le féliciter après la partie.
10. Il est strictement défendu de jouer au badminton en dehors des terrains de jeu (vestiaire, corridor, dortoir, etc.).

ANNEXE I



Système de pointage en badminton

Chers membres,

Badminton Québec et Badminton Canada ont décidé dernièrement d'appliquer un nouveau système de pointage. Approuvé par le Conseil d'administration de la Fédération Internationale de Badminton le 6 mai dernier au Japon, ce système « rally-point » a été expérimenté depuis le 1^{er} février 2006 dans certaines compétitions sanctionnées comptant pour le classement international. Ce nouveau système de pointage consiste en un 2 de 3 manches de 21 points (voir plus bas) et il va de soi que le temps de jeu sera beaucoup plus court qu'auparavant. Dorénavant, nos deux réseaux de compétitions (Sports-Experts/Yonex et Grand Prix BlackKnight/ Sports-Experts/Ashaway) utiliseront la formule suivante, et ce, dès la saison 2006-2007. Vous pourrez constater de l'envergure de ces changements personnellement, en appliquant cette formule cet été lors de vos entraînements afin d'être prêt pour le début de saison.

- Une partie consiste en un 2 de 3 manches de 21 points pour toutes les épreuves (incluant le simple féminin);
- Le gagnant d'un échange remporte un point (peu importe le serveur);
- S'il y a égalité à 20-20, deux points d'écart sont nécessaires pour remporter la manche;
- S'il y a toujours égalité à 29-29, le gagnant de l'échange suivant (30^e point) remporte la manche (manches de 30 points maximum);
- Le gagnant d'une manche débute comme serveur la manche suivante;
- Lorsque qu'un joueur atteint la marque de 11 points, une pause de 60 secondes est accordée aux joueurs;
- Une pause de deux minutes est accordée entre les manches;
- Lors de ces pauses, l'intervention de l'entraîneur est acceptée, mais les joueurs ne peuvent quitter l'aire de jeu, sauf si l'arbitre a accordé l'autorisation et;
- En double, l'équipe n'a qu'un seul service (le tableau ci-dessous démontre les mécanismes de changements de zones au service et de réception pour les épreuves de double).

Alexandre Tremblay
Coordonnateur de tournois

Partie de double entre A&B opposés à C&D.
A&B ont remporté le tirage au sort et décident de servir. A servira à C.

Déroulement de la partie	Pointage	Positions des équipes	Positions des équipes	Zone de service d'où le service est effectué	Serveur et receveur	Gagnant de l'échange
(début de la manche)	0-0	C B	D A	Le pointage de A&B étant pair, le service sera fait de la zone de service droite	A sert à C	A&B
A&B ont remporté l'échange. A&B changent de zones de service et C&D demeurent dans leurs zones	1-0	C A	D B	Le pointage de A&B étant impair, le service sera fait de la zone de service gauche	A sert à D	C&D
C&D ont remporté l'échange et le droit de servir. Les positions demeurent les mêmes	1-1	C A	D B	Le pointage de C&D étant impair, le service sera fait de la zone de service gauche	D sert à A	A&B
A&B ont remporté l'échange et le droit de servir. Les positions demeurent les mêmes	2-1	C A	D B	Le pointage de A&B étant pair, le service sera fait de la zone de service droite	B sert à C	C&D
C&D ont remporté l'échange et le droit de servir. Les positions demeurent les mêmes	2-2	C A	D B	Le pointage de C&D étant pair, le service sera fait de la zone de service droite	C sert à B	C&D
C&D ont remporté l'échange. C&D changent de zones de service et A&B demeurent dans leurs zones	3-2	D A	C B	Le pointage de C&D étant impair, le service sera fait de la zone de service gauche	C sert à A	A&B
A&B ont remporté l'échange et le droit de servir. Les positions demeurent les mêmes	3-3	D A	C B	Le pointage de A&B étant impair, le service sera fait de la zone de service gauche	A sert à C	A&B
A&B ont remporté l'échange. A&B changent de zones de service et C&D demeurent dans leurs zones	4-3	D B	C A	Le pointage de A&B étant pair, le service sera fait de la zone de service droite	A sert à D